

TESTO INVEST
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 136 RUE DE LA COMBE DE L'EAU
01220 DIVONNE LES BAINS
908 287 345 RCS BOURG EN BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 29 janvier,
A 11 heures,

Monsieur Olivier TESTONI,
demeurant 136 rue de la Combe de l'Eau 01220 DIVONNE LES BAINS,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société
TESTO INVEST,

Associé Unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant et détermination de ses pouvoirs,
- Rémunération du cogérant nommé,
- Suppression de l'article 26, 27, 28 et 29 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de cogérant pour une durée illimitée :

Monsieur Mario TESTONI, demeurant Via Emilia, No 4, OLBIA (SARDAIGNE).

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et l'article 11 des statuts.

Monsieur Mario TESTONI a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de gérant et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide que Monsieur Mario TESTONI ne percevra aucune rémunération pour ses fonctions de mandataire social mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide de supprimer purement et simplement les articles 26,27,28 et 29 des statuts, relatifs à l'immatriculation.


QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Mis en ligne pour signature sur la plateforme de signature certifiée DocuSign (<https://www.docusign.fr/>), le signataire l'ayant accepté, reconnaissant aux documents signés de manière électronique la qualité de documents originaux et admettant leur force probante au même titre qu'un écrit signé sur support papier.

L'Associé Unique
Olivier TESTONI

Signé par :

DAA8AA98D68C4C4...

Mario TESTONI

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant »

Firmato da:

0478EC3A9FF9482...